



Division des Etablissements d'Enseignement Privés

DEEP/15-662-330 du 09/03/2026

PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION EN VUE DE LA TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS STAGIAIRES DU SECOND DEGRE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT - STAGIAIRES LAUREATS DU CONCOURS RENOVE - SESSION 2015

Références : JO du 26 août 2014 relatif aux modalités de stage des enseignants : Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - Arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs des établissements privés du second degré sous contrat

Dossier suivi par : M. CARICHON Tél : 04 42 95 29 12 - Mme LECINA Tél : 04 42 95 29 06 - Mme BLAIN Tél: 04 42 95 29 07 - Fax : 04 42 95 29 24

La présente circulaire a pour objet de présenter le calendrier des travaux préparatoires à la réunion des différents jurys ainsi que le rôle de chacun des acteurs participant à cette évaluation.

Dans ce cadre, le jury se prononce sur le fondement du référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 01/07/2013 susvisé, après avoir pris connaissance :

Pour les stagiaires effectuant leur stage dans les établissements sous contrat d'association :

1°- Avis d'un membre des corps d'inspection de la discipline, pouvant résulter d'une inspection, établi sur la base d'une grille d'évaluation (*), et, après consultation du rapport du tuteur du professeur stagiaire (cf. modèle en annexe 3 bis)

2°- Avis du Chef d'Etablissement (cf. modèle en annexe 1 bis) où le fonctionnaire stagiaire a été affecté, établi sur la base d'une grille d'évaluation (*)

La Division des Examens et Concours (**DIEC 3.04**) assure le secrétariat et le fonctionnement des jurys.

La liste des candidats reconnus aptes à être titularisés sera publiée **à partir du lundi 6 Juillet 2015** sur le site académique www.ac-aix-marseille.fr rubriques « Examens » « PUBLINET les résultats » et « Résultats des Examens et Concours ». Les candidats qui ne seront pas admis recevront une notification par courrier.

INFORMATIONS POUR LES TUTEURS :

Les tuteurs remettront, avant la date d'inspection, leur rapport à l'**IA-IPR ou à l'IEN ET/EG**, afin que celui-ci en prenne connaissance préalablement à l'inspection du stagiaire ainsi qu'une copie au chef d'établissement d'exercice du professeur stagiaire.

(*) La grille d'évaluation sera publiée par le ministère

PROCEDURE D'INSPECTION

La procédure sera la suivante :

- **Les Inspecteurs ou chargés de mission** contacteront les chefs d'établissement, pour leur communiquer la date à laquelle ils procéderont à l'inspection du stagiaire en poste dans leur établissement.
- **Les chefs d'établissement** informeront les stagiaires de la date de leur inspection, ils leur feront signer la notification d'inspection (cf. modèle en annexe 4 bis)

PROCEDURE POUR LA TRANSMISSION DES DOSSIERS DE VALIDATION DES STAGIAIRES

- 1- **Les chefs d'établissement** ainsi que **les tuteurs** des stagiaires doivent adresser leur avis et rapport ainsi que la fiche récapitulative des éléments d'évaluation du stage à

**l'ISFEC ST CASSIEN, à l'attention de Mme CALLERI, Directrice
au plus tard pour le vendredi 29 mai 2015.**

Les documents figurant en annexe doivent être utilisés à cette fin :

- Annexe 1 bis (avis du chef d'établissement),
- Annexe 3 bis (avis du tuteur)
- Annexe 4 bis (notification d'inspection signée par le stagiaire),

- 2- **Les Inspecteurs (IA-IPR et IEN ET/EG)** doivent adresser directement

- En cas d'AVIS **DEFAVORABLE**
 - leur rapport d'inspection
 - leur avis circonstancié (annexe 2 bis)
 - ainsi que la grille d'évaluation (*) signés,
- En cas d'AVIS **FAVORABLE** uniquement leur avis circonstancié (annexe 2 bis) signé

sous le timbre de la DEEP, à l'attention de M. Thierry CARICHON au plus tard pour **le lundi 8 juin 2015.**


Par ailleurs, UNIQUEMENT en ce qui concerne **les stagiaires ayant un avis défavorable à la titularisation**, les rapports d'inspection, et les avis circonstanciés et les grilles d'évaluation des inspecteurs, seront aussi envoyés par mail à Mme Françoise TAVERNIER (francoise.tavernier@ac-aix-marseille.fr) et mis en copie à **M. Antoine GUYON (antoine.guyon@ac-aix-marseille.fr)** afin d'établir au plus tôt le planning des entretiens avec le jury.

Les stagiaires ayant eu un avis défavorable à la titularisation, seront convoqués pour un entretien préalable avec les membres du jury, et se verront proposer une date pour consulter leur dossier.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

(*)La grille d'évaluation sera publiée par le ministère

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	ANNEXE 1Bis	
	PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ADMIS AU <u>CONCOURS RENOVE - STAGIAIRES DU PRIVE</u>	
	ANNEE SCOLAIRE 2014 - 2015	
	AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT	
	Nom et Prénom du stagiaire : Etablissement(s) d'exercice : Quotité horaire : Niveaux d'enseignement :	
Corps :	Discipline :	

Cet avis doit rendre compte de l'implication du stagiaire en faveur de la réussite des élèves et de la manière dont il participe à la vie de la communauté éducative (joindre la grille d'évaluation publiée par le ministère)

Aix en Provence, le :

Avis du chef d'établissement en vue de la titularisation :


Favorable

Défavorable

NOM Prénom :

Signature

Cachet de l'établissement

 <p>académie Aix-Marseille</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	ANNEXE 2 Bis	
	PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ADMIS AU <u>CONCOURS RENOVE - STAGIAIRES DU PRIVE</u>	
	ANNEE SCOLAIRE 2014 - 2015	
	<u>AVIS CIRCONSTANCIE</u> <u>DU CORPS D'INSPECTION</u>	
	Nom et Prénom du stagiaire : Etablissement(s) d'exercice : <input type="checkbox"/> EN 1ERE ANNEE DE STAGE <input type="checkbox"/> EN RENOUVELLEMENT DE STAGE	
Corps :	Discipline :	

Après consultation du rapport du tuteur auprès duquel le fonctionnaire stagiaire a effectué son stage (joindre la grille d'évaluation publiée par le ministère)

Aix en Provence, le :

FAVORABLE

DEFAVORABLE : Renouvellement de stage

Licenciement

NOM de l'Inspecteur :

Signature :

ANNEXE 3 Bis

PRÉPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ADMIS AU **CONCOURS RENOVE - STAGIAIRES DU PRIVE**

ANNEE SCOLAIRE 2014 - 2015

RAPPORT DU TUTEUR



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Nom et Prénom du stagiaire :

.....

Etablissement(s) d'exercice :

Quotité horaire :

Niveaux d'enseignement :

Corps :

Discipline :

Nom du tuteur :

Etablissement :

Ce rapport prend appui sur le référentiel de compétence publié au B.O.E.N. n° 30 du 25/07/2013 qui décline les compétences communes et les compétences spécifiques aux professeurs et aux professeurs documentalistes.

1. Contexte d'exercice


2. Compétences professionnelles acquises et non acquises.

Nom et Prénom du stagiaire :	
Corps :	Discipline :

3. Appréciation portée sur l'évolution de la professionnalisation.

4. Conclusion

Le tuteur : (date et signature)

 <p>académie Aix-Marseille</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	ANNEXE 4 Bis	
	PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ADMIS AU <u>CONCOURS RENOVE - STAGIAIRES DU PRIVE</u>	
	EN VUE DU JURY DE TITULARISATION	
	ANNEE SCOLAIRE 2014 - 2015	
	Nom Prénom du stagiaire :	
	Etablissement(s) d'exercice :	
Quotité horaire :		
Niveaux d'enseignement :		
Corps :	Discipline :	

INSPECTION PREVUE LE :

DE : H A H

CLASSE :

**NOM DE L'INSPECTEUR OU DU CHARGE DE MISSION QUI PROCEDERA A
L'INSPECTION :**

UN ENTRETIEN SE DEROULERA A L'ISSUE DE L'INSPECTION

N.B. : Veuillez faire renseigner le cadre ci-dessous par le stagiaire, joindre cette annexe 4 bis à son dossier de validation, et faire parvenir l'ensemble des documents à la DIEC 3.04 Bureau 317, avant le Vendredi 29 mai 2015.

Nom du Professeur stagiaire :	
Prénom :	
Date :	Signature :

Les documents annexes sont susceptibles d'être remplacés par des documents officiels annoncés par l'arrêté du 22 août 2014.